



**Dispositif d'appui
à la coordination**

Une nouvelle organisation de proximité pour améliorer la prise en charge des situations complexes

L'ARS Occitanie accompagne la mise en place de dispositifs d'appui à la coordination (DAC), en lien avec les professionnels des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, notamment des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les usagers et les conseils départementaux. D'ici juillet 2022, 13 équipes pluriprofessionnelles pourront orienter, informer et accompagner les professionnels et structures qui font face à des patients en situation de vie complexe. L'objectif de ces nouvelles équipes est de rendre plus lisibles les ressources disponibles sur les territoires afin de favoriser le maintien à domicile des patients et prévenir les hospitalisations évitables.

Soutenir les professionnels face aux situations complexes

Dans un contexte d'augmentation des maladies chroniques et de vieillissement de la population, les professionnels sont aujourd'hui confrontés à une recrudescence de « parcours complexes », ou ressentis comme tel par le professionnel qui en assure le suivi.

Face à ces situations, les professionnels, et en particulier le médecin traitant, peuvent avoir besoin d'un soutien et d'un appui pour évaluer la situation, mobiliser et coordonner les ressources nécessaires pour une prise en charge globale et coordonnée des patients.

Interlocuteur unique des professionnels de proximité, les équipes des dispositifs d'appui à la coordination (DAC) ont pour mission de proposer des réponses concrètes aux professionnels, pour éviter les ruptures de parcours et prévenir les hospitalisations évitables.

Quelques exemples concrets de parcours de santé complexes

Par exemple, un parcours de santé peut être ressenti comme complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux.

Cas pratiques :

Le Dr T. a une patiente atteinte d'un cancer qui n'est plus en mesure de conduire pour se rendre à son travail quotidiennement. Son conjoint aurait besoin de soutien. Le médecin sollicite le DAC pour trouver des solutions à cette double problématique.

Mme T, Assistante sociale, suit une personne de 71 ans, atteinte de la maladie de Parkinson. Les chutes sont nombreuses, associées à une forte dépression et un besoin d'aide pour tous les actes de la vie quotidienne. L'assistante sociale sollicite le DAC pour qu'un professionnel identifie les ressources à mobiliser et fasse le lien avec l'ensemble des intervenants.

Simplifier l'accès aux dispositifs de coordination

Au sein d'un même territoire, plusieurs dispositifs peuvent actuellement venir en appui des parcours de santé des patients, ce qui rend leurs modalités d'intervention peu lisibles, méconnues et parfois sous-employées. C'est le cas des réseaux de santé, des MAIA, des plateformes territoriales d'appui (PTA) et des Coordinations territoriales d'appui (CTA).

Ces dispositifs sont progressivement amenés à s'unifier en un dispositif unique d'ici Juillet 2022. Dans chaque département d'Occitanie, une équipe pluri-professionnelle (médecins, infirmiers, référents parcours complexes, assistants administratifs...) répondra via un numéro unique, à tout professionnel quels que soient la pathologie ou l'âge de la personne qu'il accompagne. Dans certains départements, ce numéro sera également disponible pour orienter le public (aidant, ...) faisant face à ces mêmes difficultés.

Un interlocuteur unique dans chaque département d'Occitanie

A terme, tous les territoires devront être couverts par un dispositif d'appui à la coordination (DAC). Celui-ci est défini localement, sur proposition des professionnels qui ont vocation à le piloter et en fonction de la structuration de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale existante.

Un numéro d'appel unique sera ouvert dans chaque département et accessible du lundi au vendredi.

La création de ces dispositifs de coordination traduit la volonté de l'Etat de moderniser le système de santé : le renforcement des synergies entre les dispositifs existants au sein des territoires est mis au service des patients, de leurs aidants et des professionnels qui les accompagnent.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) :
Consultez cette vidéo sur le site de l'ARS
www.occitanie.ars.sante.fr

Un dispositif déjà opérationnel dans le LOT

Dans le Lot, le nouveau dispositif d'appui à la coordination (DAC46) est actif depuis janvier dernier. Une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmier(e)s travailleurs sociaux) assure l'information et l'orientation des professionnels de santé et des patients lotois confrontés à des situations complexes.

Le DAC46 travaille en lien étroit avec le Groupement hospitalier de territoire, le Conseil départemental, l'Institut Camille Miret, les équipes en charge de l'hospitalisation à domicile, les cliniques, les structures d'exercice coordonnées et les professionnels de santé libéraux.

Contacts dans le LOT :

Numéro unique d'appel : 05 65 367 387

Mail : contact@dac46.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30



Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr @ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr